DÉCLARATION

des Partis démocratiques du Royaume de Pologne aux Démocrates du monde entier

Le bloc des partis de gauche dans le Royaume de Pologne, se composant du *Parti socialiste polonais,* du *Parti populaire,* du *Parti de l'indépendance* nationale et de *l'Union des partis démocratiques,* adresse la *déclaration* suivante aux démocraties du monde entier, à propos des *pourparlers de Brzesc-Litewski* (Brest-Litowsk):

Dépourvues de toute influence directe sur les négociations de paix, les *organisations démocratiques et populaires polonaises* adressent, par la présente déclaration, *aux démocraties fraternelles du monde entier,* un exposé succinct des vues et des principes qui, à leur avis, devraient être adoptés par *la conférence de la paix en ce qui regarde la Pologne.*

La nation polonaise aspire inébranlablement à obtenir, comme résultat de la guerre actuelle, *le pouvoir d'établir une organisation d'Etat et une forme de gouvernement, absolument émancipées de toute ingérence étrangère,* et assurant à la Pologne *une existence pleinement indépendante* et basée sur des fondements *républicains-démocratiques.*

Nous ne forçons aucune nationalité à unir son avenir politique à celui de l'Etat polonais et *nous nous basons,* avec la conviction la plus ferme et dans la plus large acception du terme, *sur le principe du droit des peuples à disposer librement de leur sort.* Leur volonté doit pouvoir s'exprimer dans des conditions qui écartent toute menace de contrainte étrangère ; par conséquent *la libre expression de cette volonté est conditionnée par le retrait des armées d'occupation.* Nous demandons *la convocation immédiate, sur les territoires occupés, de Constituantes,* dont les décisions devront être ratifiées par un vote universel de toute la population. Doivent prendre part à cette votation non seulement toutes les classes de la population, mais tous les citoyens qui en font partie, hommes et femmes sans exception. C'est, dans le cas de la Pologne, une condition extrêmement importante et extrêmement compliquée, car ses fils ont été, par millions, chassés de la terre natale, incorporés par force dans des armées étrangères, ou obligés, par la famine, de chercher du travail à l'étranger. Par conséquent non seulement le retrait des armées d'occupation, mais encore la possibilité de retour offerte à tous les exilés, à tous les évacués, à tous ceux qui ont été expatriés contre leur gré, constituent les conditions préliminaires essentielles d'une votation populaire générale, exprimant la volonté réelle de la nation polonaise.

Sans préjuger des limites et de l'étendue de la Pologne future, telle qu'elle peut être restaurée au cours de ces négociations, nous affirmons, avec une force inflexible, l'*idéal suprême* qui, dans tant de luttes libératrices, a animé et anime encore la Pologne de ce jour ; cet idéal *c'est l'unification en un Etat indépendant de tous les territoires habités par des Polonais, de toutes les contrées démembrées autrefois par une inique violence.*

Quel que doive être le résultat de nos aspirations, la forme de l'Etat polonais, son existence, son étendue et ses limites intéressent tous les fils de la Pologne et ils ont le droit de faire entendre leur voix au moment voulu.

Nous demandons que la population des territoires polonais appartenant aux Empires centraux, ait la possibilité de se prononcer sur la question de son avenir.

Nous nous opposerons de toutes nos forces, de toute l'énergie de gens qui ne veulent pas porter les chaînes de l'esclavage, *à toute tentative de faire entrer la Pologne dans les cadres d'un Etat étranger.* C'est pourquoi *nous protestons contre l'incorporation, sous quelle forme que ce soit, du Royaume de Pologne aux puissances co-partageantes.*

Nous rejetons et nous rejetterons de toutes nos forces *la création d'un Etat polonais formé exclusivement des territoires du Royaume de Pologne, tel que l'avait formé le Congrès de Vienne, diminué encore par les occupants actuels ; nous nous opposerons à ce qu'il soit,* conformément aux vœux et aux instigations chauvines des nationalistes allemands, *rattaché par des liens économiques et militaires aux Empires centraux,* à ce qu'il soit *coupé de la mer,* et *privé de liaison avec les territoires situés à l'Est du Royaume,* territoires *habités en majeure partie par des Polonais* et du fait de leur civilisation, gravitant vers la Pologne. Une parodie d'Etat de ce genre serait inapte à la vie et vouée d'avance à l'exploitation étrangère.

L'union de la Pologne et de la Lithuanie est dans l'intérêt vital aussi bien de l'un que de l'autre de ces pays, union fondée sur leur indépendance et sanctionnée par leur volonté librement exprimée. Si cette union ne pouvait être effectuée, il serait indispensable de partager entre les deux Etats les territoires à population mixte, conformément à la volonté librement exprimée de cette population. Sans porter atteinte aux droits de qui que ce soit, sans menacer l'existence de personne, la nation polonaise proclame le maintien intégral de son droit à l'existence, à la liberté, à un développement sans entraves d'aucune sorte.

Nous considérons toute autre solution de la question polonaise, toute tentative de nous imposer des normes étrangères et artificielles, *comme tendant à faire de la Pologne, par une voie détournée, un butin de guerre.*

Nous protestons contre l'union personnelle qu'on voudrait nous imposer, nous *voulons fermement l'indépendance complète, nous protestons contre la monarchie* qu'on voudrait nous imposer, *car tout ce qui, en Pologne, est vivant et sain, aspire à une constitution républicaine,* à des formes claires et libres de la vie publique.

Varsovie, le 20 janvier 1918.

Le Parti socialiste polonais,
Le Parti populaire polonais,
Le Parti de l'Indépendance nationale,
L'Union des Partis démocratiques.

Bureau d'Inf. « Polonia ».

Supp. à l'*Echo de Varsovie.*